



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 09-06-2026 /

Dossier complet le : 09-06-2026 /

N° d'enregistrement : 019182/KK P

1 Intitulé du projet

Mise en place d'ombrières agrivoltaïques de 5.021 MWc pour élevage ovin au lieu-dit Les Fiallands, sur le territoire de la commune de Fontanieres (23 110).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

HELIANTIS ENERGIES

Raison sociale

HELIANTIS ENERGIES

N° SIRET

92250748800018

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

BEAUGRAND

☒ Monsieur

Prénom(s)

Edouard

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet consiste en la construction d'ombrières agrivoltaïques pour élevage d'ovins à Fontanieres pour le GAEC des Ecures. Des Ecures (GAEC) est une entreprise engagée dans l'élevage d'ovins, dédiée à la production animale en harmonie avec la nature. Certifiée Agriculture Biologique (AB), elle met en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement et veille au bien-être de ses animaux. Située dans un cadre naturel, Des Ecures favorise une approche éthique de l'élevage, en valorisant des méthodes traditionnelles et durables. La structure s'attache à offrir des produits de qualité tout en contribuant à la préservation des ressources naturelles et à la protection de la biodiversité locale. Ce projet comprend : - Construction d'ombrières photovoltaïques de 5 021 kWc, - Installation de modules photovoltaïques sur des ombrières suivant la course du soleil (trackers), dont le point bas est à 2.2 m du sol et le point haut à 3.6 m, - Enfouissement des câbles électriques et raccordement au réseau public, - Mise en place d'une citerne incendie de 60 m³. Aucune démolition n'est prévue pour la réalisation de ce projet. Les ombrières contribueront ainsi à la transition énergétique et à l'indépendance énergétique des territoires grâce à une production locale.

4.2 Objectifs du projet

Les structures adaptées permettront de garantir le maintien de l'activité agricole existante pendant toute la durée de vie du projet (35 ans) et d'apporter un complément de revenu stable et garanti, décorrélé de la production effective d'électricité de la centrale, sur cette même durée. Le versement de ce revenu, comme le maintien des structures agrivoltaïques, sont conditionnés à l'exercice effectif d'une activité agricole sur la parcelle. En effet, en cas de changement d'exploitant agricole, « la durée pendant laquelle l'exploitation de l'installation d'agrivoltaïsme se poursuit sans agriculteur actif ne peut excéder dix-huit mois ». Ce loyer d'exploitation constituera un vrai plus pour les exploitants, tant en terme d'investissement nécessaire au développement de la structure, que pour faire face aux aléas inhérents à l'activité d'élevage, de plus en plus fréquents dans un contexte de changement climatique. Enfin, ces structures ont de réels avantages pour le bien-être animal, et notamment grâce à l'ombrage créé. Le confort des animaux, en été comme en hiver, est favorisé. La température sous les panneaux est moins élevée en été, et les animaux peuvent bénéficier d'ombres sur la parcelle agricole, alors que la température sous panneaux a tendance à être plus douce en hiver.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier est prévu pour une durée de 6 mois, selon les étapes suivantes : - Préparation du terrain : débroussaillage, délimitation et cantonnement des zones à éviter (arbres, ZH...), - Pose des clôtures, des portails et création des accès, - Ancrage et montage des structures des ombrières, - Installation des panneaux photovoltaïques, - Réalisation des tranchées et pose des câbles électriques, - Déchargement du local technique, raccordement au réseau électrique et paramétrage, - Réalisation des différents tests de mise en service, L'activité agricole perdurera durant le chantier. Les différentes étapes du chantier ne nécessiteront que des moyens ordinaires communs à tous les chantiers (chariot élévateur, pelle mécanique...). Des moyens de levage mobiles (grues) seront employés pour le poste de livraison. Les zones de travail seront délimitées strictement. Un plan de circulation sur site et ses accès sera mis en place de manière à limiter les impacts sur le site et la sécurité des personnels de chantier. La topographie actuelle sera conservée (aucune zone de terrassement de prévue sauf au niveau du poste) et les structures des panneaux seront adaptées en hauteur afin de suivre la topographie du terrain. Si des pistes lourdes internes s'avèrent nécessaires, elles seront empierrées par ajout de matériaux naturels de type GNT (Grave Non Traitée). Cette couche sera compactée et réglée, ce qui lui permettra de rester perméable et permettra l'infiltration des eaux pluviales. De plus, les mouvements de terre seront limités au maximum, permettant d'éviter la mise en suspension de particules, notamment lors d'épisodes pluvieux. En fin de chantier, les aménagements temporaires (zone de stockage, base vie...) seront supprimés et le sol remis en état.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation est prévue pour une durée de 35 ans environ. L'activité agricole perdurera tout le long de la durée de vie de la centrale. En phase exploitation, l'installation nécessitera environ une visite de maintenance deux fois par an et à chaque fois que nécessaire en cas d'événement exceptionnel. Le site sera équipé d'un système de télégestion qui permettra le suivi à distance en temps réel de la production électrique, et sera équipé de caméras de protection, permettant une surveillance 24h/24, 7j/7. Les maintenances électriques ne font intervenir qu'occasionnellement du personnel sur site. Les panneaux seront nettoyés une fois par an. Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé ni pour l'entretien de la végétation, ni pour le nettoyage des panneaux. À l'issue de la durée de vie de la centrale, celle-ci sera démantelée selon les conditions réglementaires en vigueur à la date d'autorisation. Les panneaux photovoltaïques seront recyclés via l'éco-organisme SOREN. SOREN est l'éco-organisme missionné par l'État pour la collecte et le traitement de ces modules en fin de vie. Les procédés actuels permettent de recycler plus de 94 % de la masse des systèmes photovoltaïques, notamment le verre et le cadre en aluminium. Les composants non recyclables sont valorisés énergétiquement ou éliminés.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie cloturee Emprise au sol des panneaux photovoltaïques Superficie du local technique Point bas des ombrières photovoltaïques Point haut des ombrières photovoltaïques	(7,7, ha) (19946, m2) (30, m2) (2,20, m) (3,6, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' \"/>

Point de d'arrivée : Long. : ° ' \"/>

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche se situe a 1 km au nord-ouest du projet (ZNIEFF de type I n° 830020124 « Environ de Chateau-sur-Cher »)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le diagnostic zone humide sur criteres pedologiques a revele la presence de zones humides sur le site d'implantation. Celles-ci seront totalement evitees dans le cadre de ce projet (diagnostic consultable au sein du diagnostic environnemental en Annexe)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Une Natura 2000 Directive Habitats est située à 1.8 kilomètres au nord-est du projet. Il s'agit de la zone Natura 2000 Habitats des « Gorges de la Tardes et Vallée du Cher » (n° FR 7401131).
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne comporte aucun prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Seul un prélèvement à partir du réseau d'eau potable aura lieu une fois par an pour le nettoyage des panneaux.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'aura pas d'impact sur les équipements d'assainissement ou d'alimentation en eau potable. Seul un prelevement a partir du reseau d'eau potable aura lieu une fois par an pour le nettoyage des panneaux.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les zones a fort enjeux identifiées dans le pre-diagnostic environnemental ne seront pas impactées. L'espacement des rangées et le taux de couverture garantissent une continuité écologique des habitats et des espèces présents sur le site. Des mesures d'évitement et de réduction seront également mises en place pour éviter la destruction ou la dégradation de la biodiversité existante, notamment durant la phase chantier.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	L'usage actuel de la parcelle agricole est entièrement conservé dans le cadre de ce projet. La mise en place d'une piste et de locaux techniques au nord du site d'implantation entraîne une perte de surface exploitable de 17 579 m².
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Durant la phase chantier, des déplacements de véhicules sont à prévoir, mais ils resteront temporaires. L'intensité du trafic sera plus marquée au début des travaux, principalement en raison des camions de livraison. Cette circulation restera irrégulière et limitée (2 à 3 camions par jour en moyenne).
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Les ombrières ne sont pas source de bruit à l'exception de la phase chantier lors de la mise en place des structures porteuses des ombrières. Le chantier se déroule uniquement en période diurne
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les vibrations en phase travaux sont limitées au fonçage des pieux et seront faibles au regard de la taille du projet et de l'environnement proche du site (contexte agricole)
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Il n'y a pas d'impact lumineux. Les ombrières photovoltaïques ne seront ni éclairées en phase chantier, ni en phase exploitation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le tri selectif sera mis en place en phase construction. Differentes bennes seront mises en place sur le site afin de trier les dechets d'exploitation avant de les exporter vers les filieres de traitement adaptees.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les haies et arbres isoless seront conservees.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'usage agricole du sol perdurera avec le projet. C'est un projet agrivoltaique qui s'adapte a l'exploitation concernee. Celle-ci pourra continuer a exploiter ses terres comme aujourd'hui.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun avis de la MRAe n'a été rendu dans la zone de projet en 2025. L'installation solaire n'émet pas de polluants atmosphériques et n'implique pas d'imperméabilisation des sols en phase exploitation, réduisant par conséquent l'étendue des possibilités d'effets cumulés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le site s'inscrit dans un paysage bocager domine par des prairies et des cultures, structurées par un réseau de haies et ponctuées de milieux de transition. La majeure partie de la ZIP est composée de prairie calcicole mesophile. La ZIP abrite des espèces protégées et/ou patrimoniales. La ZIP contient des zones humides pédologiques. La ZIP présente des gîtes favorables aux chiroptères, au niveau des haies. Les mesures ERC proposées en annexe du dossier ainsi qu'explicitées dans la rubrique suivante apportent une réponse à ces observations initiales sur l'environnement.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

A la suite du diagnostic environnemental, 12,4 ha de secteur sensibles sont évités, correspondant aux pelouses calcicoles, aux fourrés ainsi qu'aux haies. Les arbres isolés et ronciers seront également évités et préservés. 8 grandes mesures de réduction sont prises afin de limiter l'impact du chantier sur l'environnement. Ces mesures sont à retrouver en détail dans la notice environnementale jointe à ce cerfa. Le projet s'implante sur les deux secteurs présentant un enjeu négligeable d'un point de vue faunistique et floristique. Le chantier sera organisé de manière à débuter en période favorable selon le calendrier présenté dans la notice environnementale jointe à ce cerfa, afin de protéger la faune et la flore locale durant les phases critiques, telles que la reproduction et la nidification. Une fois lancées, les travaux se dérouleront dans le respect des bonnes pratiques environnementales identifiées. Les fondations seront constituées de structures métalliques mono-pieu. Le local technique sera un module préfabriqué. Ces choix constructifs limitent considérablement l'impact paysager et garantissent une facilité de démontage en fin d'exploitation. La clôture et le local technique s'intégreront harmonieusement dans l'environnement grâce à une teinte adaptée, de type vert foncé. Par ailleurs, des passes à petites faunes seront disposées dans la clôture et dont les modalités d'installation sont détaillées dans la présentation du projet jointe à ce cerfa. Un suivi en matière d'espèces exotiques envahissantes sera réalisé afin d'éviter, d'une part, l'exportation d'éventuelle espèce exotique envahissante, et d'autre part, l'importation d'éventuelle EEE que les engins de chantier auraient pu rencontrer dans d'autres chantiers. Le démantèlement sera assuré en fin d'exploitation des emplacements selon les modalités présentées dans la notice

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le porteur de projet a identifié les enjeux et les contraintes du site et les a pris en compte pour établir un projet qui répond au mieux aux attentes de développement durable. Après mise en place des mesures d'évitement (évitement de 12.4 ha de pelouses calcicoles, de fourres et de haies) et de réduction, il n'est pas attendu d'impact résiduel notable ou significatif. Les éléments de synthèse suivants peuvent être dégagés : le projet n'impactera pas les masses d'eau, qu'elles soient superficielles ou souterraines, ni en quantité ni en qualité, avec le respect de mesures préventives simples en phase chantier pour éviter tout risque de pollution accidentelle. En phase travaux, les entreprises de travaux et la maîtrise d'œuvre devront être attentifs à limiter les nuisances pour les riverains (bruit, gestion de la circulation, envol de poussière).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)